



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 DECEMBRE 2024

VALIDE AU CM DU 10 AVRIL 2025

PRESENTS : Zoe POHL-BOUSQUET- - Gérard RAMONDENC - Christian VERNHET - Dominique ROURE -

EXCUSES : Christophe RAYSSAC (pouvoir donné à Gérard RAMONDENC) - Chantal BARRIERE (pouvoir donné à Christian VERNHET)

ABSENTS : Virginie CASTANIER - Ghislain CABAL- ZINCK- Jean-Jacques SELLAM

Secrétaire de séance : Dominique ROURE

ORDRE DU JOUR :

- Désignation de l'équipe d'architectes pour l'audit du château
 - Demandes de subventions
 - Questions diverses
-

Monsieur le maire informe les conseillers de la nécessité de la désignation rapide de l'équipe d'architectes, chargée de l'audit du château, suite à l'appel d'offre engagé avec la DRAC.

Le précédent conseil du 13 Décembre a acté le choix d'engager cet audit. Reste à désigner l'équipe d'architectes, avant fin 2024, pour respecter le plan de charge et pouvoir engager l'audit dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire donne la parole à Dominique Roure qui présente les différentes propositions en concurrence, rend compte des présentations effectuées par les cabinets d'architectes et des visio-conférences tenues avec la DRAC sur l'analyse des projets déposés.

Au final, se dégage l'offre de l'équipe d'architectes Simon Petot Bottin et Emmanuelle Prié, comme étant la « mieux disante » avec un score de 83 points sur 100 (note technique de 70 sur 70 et note sur les prix de 13 pour 30), pour un coût HT de 117 800€.

Monsieur le maire propose de valider cette proposition et de désigner ce cabinet d'architectes pour effectuer l'audit du château.
Délibération prise à l'unanimité.

Il présente ensuite le plan de financement qui se décompose de la façon suivante : financement Etat (DRAC) 70680€ (60%) – financement région 35340€ (30%) – financement commune 11780€ (10%) avec une demande de dérogation afin de bénéficier d'un financement de 90%. Le conseil autorise monsieur le maire à demander les subventions pour le financement de l'audit du château.

Délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire indique que l'appartement municipal au-dessus de l'auberge est loué à un nouveau locataire. Il propose une remise gracieuse de 150 euros sur le premier loyer de 430€ (sans les charges) pour tenir compte de l'engagement du locataire à faire le grand ménage suite aux travaux effectués. Délibération à l'unanimité.

Le conseil se poursuit et se conclut par des échanges de vues sur différents sujets d'actualité (avenir de l'école - gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement – avenir de l'hôpital de Saint Affrique...).

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire conclut le conseil.